

AVANT-PROPOS

Dans le « Traité sur la Constitution européenne » les membres de la Convention européenne introduisaient avec l'article I-46 « Principe de la démocratie participative » les premières formes et méthodes d'une participation de la part des citoyens de l'Europe à la future gestion des affaires de l'Union Européenne. Bien concrètement ils y ont stipulé que les institutions de l'Union « entretiennent un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives et la société civile ». C'est pour la première fois que sur le plan de la gestion et décision d'une société de citoyens un texte constitutif met la démocratie participative en relation avec la société civile.

Lors des dernières années la notion de « société civile » est de plus en plus utilisée dans les médias, les colloques ou les débats politiques. Selon l'utilisateur, la notion recouvre un contenu assez différent, rarement ce contenu est discuté sérieusement, le flou semblant convenir à tout le monde parce qu'il permet de couvrir toutes les ambiguïtés d'une situation politique, sociale, démocratique mouvante que personne n'arrive à saisir. Dans la première édition en langue française de l'ouvrage « Vers une société civile européenne » dont le présent texte est issu, parue à Paris en 1999, les auteurs ont essayé de rendre objectivement plus clair le concept de « société civile ».

Cette seconde édition, en allemand et français cette fois, reprend en partie le travail effectué en 1999, et l'enrichit de nouvelles réflexions et de nouvelles expériences. Il s'agit pour les auteurs, non seulement de clarifier le concept, mais surtout de contribuer au développement de la société civile européenne en formation. En effet, dans sa double phase d'élargissement tendant à l'unification du Continent et d'approfondissement avec les travaux de la Convention, l'Europe a besoin d'une société civile vivante, dynamique, capable de participer et d'animer les débats essentiels sur le sens de la Construction européenne, l'avenir et le destin commun de ses peuples.

Jusqu'à présent la construction européenne s'est surtout caractérisée par l'intégration économique dont la monnaie unique adoptée par la grande majorité des Etats membres actuelle symbolise une forme d'achèvement temporaire. Cette construction est surtout le résultat d'actions et de décisions techno-administratives, construites dans des compromis reflétant des intérêts plus ou moins égoïstes des États-membres. La société civile, les citoyens ont accepté cet état des choses mais n'y ont pratiquement pas participé. Dans une union à six, cette méthode permettait relativement de progresser, à quinze c'est déjà beaucoup plus difficile à vingt cinq cela devient impossible, la gouvernance technocratique éclairée n'y suffit plus, la démocratie est la seule chance de poursuite positive.

Les représentants des institutions européennes, comme les hommes politiques des Etats membres avancent des arguments contradictoires pour expliquer les freins au développement de l'Union européenne. Cependant deux aspects apparaissent évidents à tous aujourd'hui :

- l'Union s'est construite dans « le secret des chancelleries » et des délibérations au sein des Conseils, les compromis étant plus le résultat de marchandages comme au Sommet de Nice, que le résultat d'accord politique constructif. De plus la prédominance des aspects économiques et de la mise en œuvre de la concurrence pour construire le marché intérieur a occulté la place des citoyens comme sujet de l'histoire.

- Bien qu'élus démocratiquement par leurs concitoyens, les chefs d'Etat et de gouvernement n'ont jamais pris le soin d'expliquer la légitimité de leur décision et de la Construction européenne. Le manque de démocratie n'en a que plus été ressenti et le citoyen a été ignoré dans ce processus. Les peuples ont été absents des décisions. Chaque étape franchie accentuait le manque de démocratie. Certes le Parlement, élu au suffrage universel, s'est bien constamment battu pour augmenter ses propres pouvoirs, mais plus comme un organe corporatiste que comme une assemblée légitime représentant les peuples d'Europe.

La coupure entre citoyens et institutions est aujourd'hui flagrante. Et si les institutions européennes s'en inquiètent, elles n'en ont jamais tiré les conséquences. La démocratie représentative par laquelle le citoyen «délégué» son pouvoir souverain à un élu (un député) a aujourd'hui atteint ses limites. Cela est vrai au niveau national, comme au niveau européen. La volonté de «participer au pouvoir» en participant au processus de décision de la part de citoyens européens s'exprime par la revendication d'une «démocratie participative» complétant la démocratie représentative.

Il s'agit donc en même temps d'améliorer la démocratie représentative, de mettre en œuvre une démocratie participative et paritaire, seules en capacité d'assurer la réussite de l'unification de l'Europe.

Les réticences sont fortes parmi les élus et politiciens, car qui accepte volontairement de perdre (ou de partager) une part de son pouvoir ? Il n'est d'ailleurs pas question d'instaurer une Agora permanente de 350 millions d'habitants mais d'imaginer des procédures pour permettre à la société civile, dans sa diversité et sa fluctuance de participer au processus de prise de décision.

Déjà aujourd'hui, cette participation s'inscrit à l'échelon local, régional ou national, sous de multiples formes. Des associations, des syndicats, des mutuelles, des regroupements de citoyens et résidents interviennent sur une multitude de questions concrètes, pour défendre les droits de l'Homme, pour organiser les solidarités et l'entraide pour la protection de l'environnement, pour défendre les intérêts des consommateurs, pour défendre les intérêts de salariés ou de conditions de travail, pour l'égalité hommes/femmes et la parité en politique, etc... Les formes d'intervention sont multiples. Elles passent aussi bien par la prise en charge de personnes en difficulté, l'entraide, la manifestation de rue ou l'intervention juridique. Ces actions pèsent sur les décisions des institutions, et apportent dans la crise sociale.

Dans les États-membres, beaucoup de ces associations sont reconnues comme indispensables à la vie de la cité, en particulier dans le domaine social. Par exemple en Allemagne, le Parlement fédéral a nommé une commission d'enquête pour examiner «L'avenir de l'engagement social par les citoyens». Le but de cette initiative était de promouvoir les activités de ces associations.

A l'échelon international, beaucoup d'associations (ONG, organisations non gouvernementales) ont obtenu un statut consultatif auprès de l'ONU et du Conseil de l'Europe. Il est aujourd'hui indispensable au sein de l'Union européenne d'instaurer un statut d'association européenne, et de reconnaître la nécessité d'un «dialogue civil» entre société civile et institutions européennes». La Convention pour l'avenir de l'Europe devrait retenir et formaliser cette double

exigence qui ne ferait que reconnaître une situation de fait, car déjà de nombreuses associations de rang européen interviennent auprès des institutions de l'Union sur une multitude de questions, parfois seules et de plus en plus souvent en réseau.

Une objection importante est souvent mise en avant pour contester la possibilité d'existence d'une société civile européenne, comme il existe des sociétés civiles nationales, c'est qu'il n'existe pas d'espace public européen et pas d'opinion publique européenne.

L'espace public européen se construit avec la Construction européenne. L'existence d'institutions spécifiques (Parlement, Commission, administration ...) est un début d'espace public européen avec un fonctionnement extrêmement précis et qui aboutit à des décisions applicables sur tout le territoire de l'Union. C'est dans ces prémices d'espace public européen que l'embryon de société civile intervient. Il ne peut en être autrement.

Surmonter le manque de démocratie au plan européen demande donc de prendre des dispositions pour permettre aux citoyennes et citoyens de s'exprimer et participer, ces mesures sont indispensables au plan économique, social, politique :

- créer de vrais partis politiques européens,
- créer des associations européennes et favoriser leur développement d'où l'importance de leur statut juridique,
- créer des médias européens indépendants des pouvoirs politiques et économiques,
- instaurer un dialogue civil européen au-delà du Comité économique et social européen qui ne peut représenter à lui seul la société civile.

Les espaces publics nationaux, reposent aussi souvent sur une langue commune. Mais pas toujours, les exemples de la Belgique ou de la Suisse démontrent qu'il peut y avoir espace public et multilinguisme, même si c'est parfois compliqué. Il faut donc faire du multilinguisme et de la diversité culturelle de l'Europe une richesse, en apprenant plusieurs langues, en utilisant la diversité comme un potentiel d'imagination et d'ouverture à des solutions inimaginables dans une seule culture ou langue. Pour l'avenir, le multilinguisme et la multitude des cultures est peut être la première richesse de l'Europe et sa principale source d'inspiration et de développement dans le concert mondial.

Pour développer la société civile européenne, il est aussi indispensable – bien que ce ne soit pas notre propos dans cette brochure – de revivifier les sociétés civiles nationales, aussi bien dans leur fonctionnement démocratique et de participation, car une société civile européenne ne peut prendre toute sa dimension et toute sa signification que si les sociétés civiles locales, régionales, nationales sont dynamiques et vivantes. En effet, les affaires européennes sont aujourd'hui «des affaires intérieures» et le fonctionnement des institutions et de la démocratie, comme l'actualité à un bout de l'Union concerne tous les citoyens de l'Union, même s'ils sont à plusieurs milliers de kilomètres et parlent une autre langue.

C'est dans l'intérêt de tous les citoyens de reconnaître l'existence de cette société civile européenne, de la développer en tant que co-constructeur de la construction européenne. Ce sont justement les innombrables membres de la société civile européenne, les organisations et associations spécifiques avec les citoyens comme membres qui pourraient contribuer d'une manière démocratique

et qualifiée à la « nouvelle gouvernance » nécessaire pour le développement européen. Le citoyen se trouverait ainsi en phase avec ce développement, il y aurait la possibilité que l'Europe devienne la « Heimat » - le « sentir chez soi » de tous les Européens où ils pourraient s'identifier avec ce développement.

Jean-Claude BOUAL

Horst GRÜTZKE